

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de

Gouvernement à la Direction de l'Urbanisme

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des

tarifs des concessions pour l'année 2024.

Vu la demande présentée par [REDACTED] requérant par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession funéraire relative aux sépultures de cimetière de

la commune de LIMOGES, à l'effet d'y faire la sépulture familiale

suivante

Article premier : La concession funéraire n° 717_2, relative aux sépultures de cimetière, est

attribuée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture familiale

suivante

Article 2 : Cette concession est attribuée à titre de concession temporaire pour une durée de 10 ans,

premier effet le 27 juillet 2024 et expirant le 26 juillet 2034.

Article 3 : La concession est attribuée au titre d'une concession familiale.

Article 4 : Sous réserve d'avis, la concession est attribuée temporairement par une

acte de la Direction de l'Urbanisme, au titre d'une concession temporaire.

Le concessionnaire est tenu de verser à la Direction de l'Urbanisme une

somme en grande, conforme au montant de la concession temporaire des 10 ans pour

permettre la fourniture définitive de la concession temporaire en grande

concessionnaire.

Le montant de la somme

est fixé à 100 000 euros, la somme de 100 000 euros est due dès l'attribution

de la concession temporaire.

Article 5 : L'acte de concession est attribué au concessionnaire de la somme, 100 000 euros (cent mille

euros) et est dû dès l'attribution de la concession temporaire pour permettre à la

concessionnaire de verser la somme de 100 000 euros.

Le montant de la somme est fixé à 100 000 euros, la somme de 100 000 euros est due dès l'attribution

de la concession

Limoges Métropole, attribuant la somme, 100 000 euros.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession funéraire - 717_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Septembre 2024



DEC_FUNER_717_2_ATTRIBUTION_CONCESSION-1.pdf
(.pdf, 316,1 Ko)



TÉLÉCHARGER